

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 29/09/2011

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	GINDRE Nicolas MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à RAFFIN Christelle.
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 04/07/2011 puis de celui du 30/07/2011 qui sont approuvés à l'unanimité.

I. ENFOUISSEMENT CENTRE VILLAGE :

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux actuellement en cours au centre du village, M. le Maire informe l'assemblée que l'enfouissement des réseaux téléphone n'avait pas pu être pris en compte tant que France Telecom n'avaient pas établi le projet. Depuis, un devis a pu être proposé par la Société SCEB pour l'effacement de réseau France Télécom Rue des Ecoles, Place de la Liberté, Rue Dalloz. Le montant s'élève à 4 275.45 € HT soit 5 113.44 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour que soient engagés les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom selon le devis pré-cité.

En outre, une facture complémentaire de France Télécom devra être enregistrée couvrant les frais de raccordement.

Par ailleurs, M. le Maire évoque la possibilité d'ajouter un fourreau pour le passage de la fibre optique, ce qui permettrait d'avoir le très haut débit sur les prises de téléphone, avec pour alternative :

- soit un équipement du réseau principal,
- soit un équipement complet desservant jusqu'à destination des maisons.

Considérant les prospectives nationales faisant que toutes les habitations devront être équipées en fibre optique pour le très haut débit en 2025-2030, il paraît opportun que le secteur concerné couvrant plus d'une vingtaine d'habitations dont le siège social des Ets Dalloz, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'adjonction d'un fourreau pour le passage de la fibre optique avec plus de 20 prises raccordables pour un coût de 3 089,11 € HT soit 3 694,58 € TTC.

Pour financer l'ensemble de ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) - 8 810 €
- Compte 2315 (immos en cours installations techniques) + 8 810 €

II. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2011

M. le Maire fait part de diverses décisions modificatives à effectuer sur le budget primitif 2011.

A) ACQUISITION DE LA PROPRIETE SECTEUR DU FLUMEN A LA SOCIETE SNC SAUT DU CHIEN

M. le Maire rappelle les délibérations du 27/09/2010 et 04/07/2011 décidant de l'acquisition d'une propriété sur le secteur du Flumen appartenant à la société SNC Saut du Chien.

Afin de percevoir les subventions allouées, il est nécessaire que la commune procède au paiement de la somme totale.

Afin de régulariser cette écriture comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 2111 D (Terrains nus) + 122 331.00 €
- Compte 1321 R (Etats et Etablissements Nationaux) + 52 732.00 €
- Compte 1323 R (Département) + 65 994.70 €
- Compte 1325 R (Groupements de Collectivités) + 3 604.30 €

B) ACQUISITION DE LA PROPRIETE BOISEE PAR LE SIGF DU MASSACRE

M. le Maire rappelle la délibération du 04/11/2010 acceptant l'acquisition en indivision avec les communes membres du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Massacre (SIGF), soit : Lajoux, Lamoura, Longchaumois, Les Molunes, Prémanon, Septmoncel d'une parcelle cadastrée AP 477 propriété de M. Daniel Duraffourg pour un montant total de 20 000€.

Afin de pouvoir intégrer ce bien dans l'actif de la commune, il convient que chaque collectivité membre procède au paiement de la pleine propriété indivise à concurrence de 3810€ soit 190.5/1.000ème pour la commune de Septmoncel, conformément au prorata des quotes parts fixées par arrêté Préfectoral.

Compte tenu du fait que cette dépense n'était pas inscrite au budget primitif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) - 3 810 €
- Compte 2117 (Bois et forêts) + 3 810 €

III. AFFAIRES COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT CLAUDE

A) FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT

M. le Maire fait part de la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude en date du 22/06/2011 d'attribuer à la commune de Septmoncel un fonds de concours d'un montant de 14 427 € au titre de l'investissement.

S'il n'est pas utilisé en 2011, le bénéfice peut en être conservé pour l'année suivante.

Sauf appel sur un projet à venir en fin d'année, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite le report du fonds de concours sur l'exercice 2012.

B) CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES

M. Le Maire présente ensuite un projet de convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et la commune pour la fourniture de fuel domestique.

Cette convention précise les rapports et modalités de fonctionnement de ce groupement d'achat, conclue pour une durée de trois ans, avec possibilité de résiliation à la date anniversaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention.

C) COMMISSION INTERCOMMUNALE IMPOTS DIRECTS

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président de la Communauté de Communes de Haut-Jura Saint Claude en date du 05/09/2011 demandant la nomination de 2 membres de la commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission se substitue à la commission communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable aux candidatures présentées, de M. Raphaël PERRIN et de M. Patrick GINI

D) CONVENTION GESTION TERRAIN DE SPORT ET BATIMENT SITE DU REPLAN

M. Patrick GINI présente le projet de convention liant La Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude et la commune de Septmoncel pour la gestion du terrain de sport et le bâtiment à usage de vestiaire sur le site du Replan.

La commune de Septmoncel est chargée de centraliser les demandes de réservation et d'établir les plannings d'utilisation des équipements, avec destination principale au Football club de Septmoncel et au club de Delta Plane pour ranger leur matériel. Elle réalise l'entretien courant du bâtiment.

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude prend en charge les frais d'assurance, d'eau, d'électricité du bâtiment à usage de vestiaire ainsi que les travaux, aménagements ou entretiens importants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention, valable jusqu'au 31/12/2015.

IV. DEMANDE DE M. PIETE

M. le Maire fait part de la demande de M. PIETE sollicitant la commune de Septmoncel et le Conseil Général par rapport à un usage public au niveau de l'entrée de sa voie privée accédant à son habitation à Montbrillant.

Considérant les dégradations de chaussée et le risque de chute de pierres ou blocs au niveau de la falaise, M. PIETE a fait établir un devis pour la réalisation de purge de falaise et d'un encrage par la Société F.T.T.A qui s'élève à 1 796.39 € TTC.

Vu le peu de possibilité de stationner ou d'entreposer des engins de chantier dans le secteur, M. le Maire propose de participer aux frais d'ancrage s'élevant à 522 € en échange de l'usage public sachant que les travaux de purge resteraient quoiqu'il en soit à la charge du propriétaire. Suite à l'intervention de M. Jean-Christophe Savoie arguant qu'il n'est pas acceptable d'intervenir sur domaine privé, le Conseil Municipal, retenant ce point de vue et craignant que ce cas ne fasse jurisprudence, décide de surseoir à décision et de réexaminer cette question après étude plus approfondie.

V. AVENANT DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire informe l'assemblée de deux modifications à apporter à la délibération du 27/09/2010 portant sur les zones soumises au Droit de Préemption Urbain.

M. Le Maire propose **d'ajouter** au Droit de Préemption Urbain les parcelles AH 288 et AH 356 au Droit de Préemption Urbain.

Ces parcelles, de petite taille, avaient été omises ; elles sont des zones urbanisables sur la zone artisanale du Grand Essart.

Il propose de **retirer** du Droit de Préemption Urbain la parcelle AH234 située au Carrefour de la Chaux située dans une zone naturelle, cette parcelle n'est pas préemptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces modifications.

VI. FONCTIONNEMENT MAISON DE L'ENFANCE EN CAS DE GREVE DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle que la position des Communes n'a pas été prise depuis la municipalisation de la Maison de l'Enfance Lamoura /Septmoncel.

Après avoir rappelé que si un instituteur ne fait pas grève, il est tenu d'accueillir la totalité des élèves de l'établissement, Il demandé aux élus de se prononcer sur les modalités d'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dès lors que l'ensemble des enseignants est en grève.

Après débat, il est proposé qu'en cas de grève générale au sein de l'Ecole Primaire de Septmoncel ou de Lamoura, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement soit ouvert toute la journée selon les horaires habituels et qu'il sera demandé aux familles :

- une participation financière de **11 €** par enfant pour les 6 h de garde correspondant aux horaires scolaires (**ou 5.50 €** pour les 3 h de garde en demi-journée) **en plus** de la tarification normale des heures de garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la mise en place de ce fonctionnement si la Commune de Lamoura est en accord avec cette décision.

VII. RAPPORT ANNUEL 2010 SIE LES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD, déléguée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Le SIE a délégué par affermage la gestion de son service public de l'eau à la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (SDEI) dont le siège est à Morez, pour une durée de 12 ans. La délégation ayant pris effet le 01/04/2003, elle se termine le 31/12/2015.

- Prix du m³ d'eau TTC en 2010 **2.1014 €/m³** contre 2.1236 €/m³ en 2009, soit une baisse de 1.045 %.
Montant de la facture pour un client ayant consommé 120 m³ d'eau en un an : **254.84 €**.

- Volume d'eau prélevé au Lac des Rousses : **895 422 m3** en 2010 contre 927 885 m3 en 2009, soit une diminution de 3.50 % en partie liée à l'amélioration du réseau. C'est la 2ème année consécutive où l'on note une baisse.
- Ventes en gros à La Faucille-Gex-Mijoux, Morez, St-Cergue, Bellefontaine et écarts de St-Claude : 92 975 m3 en 2010 contre 90 999 en 2009, soit une augmentation de 2.17 %
- Distribution de l'eau : le nombre de compteurs est de 4 556.
- Répartition du nombre de clients : 4 274 en 2010 soit + 1.06 % qu'en 2009 (pour 7522 habitants) :
 - 4 202 clients domestiques (dont 457 à Septmoncel)
 - 62 clients municipaux (dont 8 à Septmoncel)
 - 10 clients industriels (dont 7 à Septmoncel).

L'assemblée est surprise de noter qu'il y a 7 clients industriels à Septmoncel alors qu'il n'y en a aucun dans les communes de Lajoux, Lamoura, Bois d'Amont. Les délégués sont alors sollicités pour obtenir des informations complémentaires sur ce point.

- Consommation unitaire moyenne par compteur domestique : 116,35 m3 (stable)
- **Rendement du réseau : 68.34 %** contre 68.49 % en 2009 -
Indice linéique de perte : 3.55 contre 3.71 en 2009.

L'amélioration est sensible mais l'objectif à atteindre est de 80 % pour le rendement du réseau et un indice linéique de perte de 3.

Travaux réalisés à Septmoncel : Renforcement Centre Village Place Dalloz, Rue du Mont, Rue Dalloz, déplacement sur le Dard.

Travaux à envisager : Conduite en fin de vie sur le Dard.

- Qualité de l'eau : conforme à 100 % pour les analyses bactériologiques et à 85.71 % pour les analyses physico-chimiques.

Recettes hors redevances et surtaxes : 535 737 €

Dépenses hors redevances et surtaxes : 554 926 €

Le résultat brut d'exploitation augmente tout en restant déficitaire : - 19 188 K€ en 2010 contre - 56 479 K€ en 2009.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel 2010 du SIE du Plateau des Rousses et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

VIII. RAPPORTS ANNUELS 2010 SYDOM ET SICTOM

A) SYDOM DU JURA

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2010 du **Syndicat du Département de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura**.

Le SYDOM regroupe les SICTOM de la zone de Dole, de la zone de Lons-Le-Saunier, du Haut-Jura et de la région de Champagnole et les Communautés de Communes du Pays des Lacs, du Pays de Salins-les-Bains et du Plateau de Nozeroy, soit 542 communes et 269 937 habitants.

- L'ensemble des déchets ménagers produits par jurassien en 2010 représente **468.4 kg** ,
Il faut encore réduire de 25 kg pour se conformer à la prescription du Grenelle de l'environnement!

- Le coût moyen est :
 - pour la gestion des déchets 75 €/habitant,
 - la collecte en porte à porte 30 €/habitant,
 - la gestion de la déchetterie 15 €/habitant,
- 33 déchetteries et 2 déchetteries mobiles sont présentes sur le département, soit 1 déchetterie pour 8000 habitant - moyenne nationale 1 déchetterie pour 15000 habitants.
- 87 % des déchets ont été valorisés par compostage, valorisation matière ou énergétique : 41882 t incinérées, 40 944 t recyclées, 17 025 t stockées et 26 480 t compostées.

Le Sydom du Jura emploie 328 personnes, soit 1 emploi pour 826 habitants.

Budget :

Fonctionnement : dépenses 14 907 373 €
recettes 16 896 622 €

Investissements : dépenses 2 586 309 €
recettes 2 653 063 €

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel 2010 du SYDOM du Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

B) SICTOM DU HAUT-JURA

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2010 du **Syndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Haut-Jura (SICTOM)**.

Le SICTOM du Haut-Jura assure :

- la collecte des ordures ménagères,
- la gestion d'un camion déchetterie-mobile et des déchetteries (2 déchetteries principales à St- Claude et Morbier et 4 déchetteries relais Moirans, St-Lupicin, Longchaumois et Les Rousses), - le transfert des déchets issus des déchetteries au centre d'enfouissement technique de Courlaoux,
- la gestion d'une plate-forme de compostage de déchets verts et la gestion de deux quais de transfert d'ordures ménagères pour le compte du SYDOM du Jura.

Le SICTOM du Haut-Jura emploie 41 personnes.

La collecte est assurée pour 66 communes, soit un total de 60 926 personnes (53 898 en résidence principale et 7 028 en population touristique).

- En 2010, 13 888 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (10 756 t déchets souillés, 60 t déchets verts et 3 072 t de déchets récupérables) soit un total de **229 kg/an/habitant**,
- 2 148.34 tonnes de verre (= 35.40 kg/an/habitant) pour un total de 284 conteneurs,
- 245 tonnes de papier pour 49 conteneurs,
- 217.55 tonnes de carton collectées par les associations St Michel Le Haut et l'ALCG.

De plus en plus de conteneurs semi-enterrés (Moloks) sont installés.

Prix de revient des divers services en 2010 -

- **Total à l'habitant : 68.15 €** soit une baisse de 1.74 % par rapport à 2009.

Les coûts de collecte baissent mais les coûts de traitement du Sydom augmentent.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel 2010 du SICTOM du Haut-Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

IX. COURRIERS DIVERS

A) P.N.R. - REMERCIEMENTS ACCUEIL RANDONNEURS POUR FETE DE LA CHARTE

Par son courrier du 15/07/2011, M. Le Président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura remercie les élus pour la qualité de l'accueil réservé aux randonneurs les 28 et 29 mai lors de leur passage dans notre commune pour fêter la nouvelle Charte du Parc.

B) CANDIDATURE POUR REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'ATSEM

M. le Maire fait part de l'absence programmée pour une durée d'environ 3 mois de Melle Florence PROST, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) et présente la candidature de Melle Aurélie ROLANDEZ, titulaire d'un diplôme de "Services aux Personnes" et "Services en Milieu Rural".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette embauche.

X. QUESTIONS DIVERSES

A) TRAVAUX SALLE DE MUSIQUE

Mme Sylvie MICHAUD informe l'assemblée que M. Marc PAGET va démarrer les travaux de la Salle de Musique la semaine du 10/10/2011.

Pendant ces travaux, les cours de musique auront lieu à la salle de réunion du Presbytère, le vendredi soir pour l'orchestre des élèves et le samedi matin pour les cours de solfège.

Les réunions des associations se tiendront à la mairie.

B) VENTE DU BÂTIMENT DE LA POSTE

M. le Maire fait part de la signature de l'acte de vente ce samedi 1er octobre, et informe de la demande du notaire demandant de préciser la délibération avec les numéros des lots faisant l'objet de la cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de céder un ensemble de biens comprenant un emplacement de parking cadastré AM274, une cour et jardin cadastrés AM N° 273 et un appartement avec sous-sol et grenier formant les lots 2, 3 et 4 de la section AM n° 272, et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

C) RETROCESSION PARCELLE A LA FIN DU PRE - CONSORTS REGAD

L'acte de renoncement à la rétrocession sur la parcelle cadastrée AL125 propriété des consorts REGAD va être signé prochainement.

D) VILLAGE DE VACANCES DE LAMOURA

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la démission du Président du SIVVL, la commune de CHAUNY se retire.

Un conseil syndical est convoqué le 14/10/2011.

Tout est remis en cause, ce qui engendre une grande inquiétude des salariés. M. le Maire doit se rendre le 4 et 5 octobre prochain à Chauny pour discuter du devenir du VVL.

E) ECOLE - PROJET DE VOYAGE A PARIS- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Il est donné lecture d'un courrier de M. Le Directeur de l'Ecole Primaire informant du voyage des élèves à Paris qui va se dérouler du 3 au 6 avril 2012 et sollicitant une subvention exceptionnelle. Le coût du voyage est de 17 806 € pour 44 élèves sont concernés.

M. le Maire rappelle la délibération décidant d'attribuer pour les séjours des écoles (voyage éducatif ou classe de mer,) 7.50 € par enfant et par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose de réactualiser le montant sur la base de 8 € par enfant et par jour ce qui représente un montant de subvention de 1 408 €. L'évaluation des subventions attendues dans le budget de l'école est de 2 500 € répartis entre la commune, la communauté de communes et le département.

F) AMENAGEMENT PLACE DALLOZ : FONTAINE

M. Le Maire signale qu'un nouveau contact avec une société de tailleurs de pierres a été pris par rapport à la fontaine du village. Le diagnostic laisse apparaître l'état de grande fragilité et de vétusté de la colonne marbre actuelle et que la restauration ne paraît pas envisageable. Cette société doit faire prochainement des propositions suite à leur visite sur le terrain.

G) EXPOSITION DESIRE DALLOZ

M. le Maire indique que l'Exposition Désiré DALLOZ a été demandée pour être exposée temporairement à la Faculté de Droit de Besançon.

H) MENAGE DU PREAU

Mme Christelle RAFFIN souhaite que soit étudiée la possibilité d'effectuer le ménage du préau le lundi soir, en supplément des heures habituelles.

Séance levée à 23 h 55
Affiché le 06/10/2011

Le Maire,
Raphaël PERRIN